

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 25.128 T : Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement sur diverses voies

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** l’instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l’arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 4.01.1995, 16.11.1998, 8.04.2002 et 31.07.2002,
- **Vu** la demande formulée par l’entreprise SAS POTAIN TP, représentée Patrick ANDRADE, ZI route de St Bonnet à Charlieu, en date du 17 juin 2025, tendant à obtenir la réglementation de la circulation et du stationnement, route de Saint Romain, allée des Alloués, chemin de la Biscuite, pour une occupation de la chaussée par un fourgon nacelle, qui a lieu **du lundi 7 juillet 2025 au lundi 21 juillet 2025,**
- **Considérant** que pour permettre les travaux mentionnés ci-dessus, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur diverses voies.

ARRETE

Article 1 : - CIRCULATION ET STATIONNEMENT -

Pendant toute la durée des travaux :

- La chaussée est rétrécie,
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h,
- La circulation est alternée et régulée à l’aide de panneaux réglementaires,
- Le stationnement de tout véhicule est interdit.

L’entreprise ou les services chargés de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation sont : SAS POTAIN TP

Article 2 : - SIGNALISATION -

Les conditions de réglementation de la circulation sont portées à la connaissance des usagers de la route, conformément à l’instruction interministérielle citée ci-dessus, par SAS POTAIN TP.

Article 5 : - VOIRIE -

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités au titre de la voirie routière.

Article 4 : - DIFFUSION -

Cet arrêté est adressé à SAS POTAIN TP.

Renaison, le 18 juin 2025

Le Maire,
Laurent BELUZE

